

**SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DÉCEMBRE 2012**

L'an deux mil douze, le mardi 18 décembre, à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 15 octobre 2012, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves ARCHAMBAUD, Maire.

Présents : Y. ARCHAMBAUD, V. FRÉDÉRIC, P. GENEAU, P. BARTHOUS, S. BLANCHARD, H. BOISSON, S. GENAUDEAU, C. GOUIN, B. GUILLET, M. LAURAINNE et S. LAVILLE.

Secrétaire de séance : Mariannick LAURAINNE

Le procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2012 est adopté à l'unanimité.

2012/12/01 - PROJET DE FUSION ENTRE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA HAUTE SAINTONGE ET LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION DE PONS.

VU la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010, portant réforme des collectivités territoriales, notamment ses articles 60 III.

VU la loi n°2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-1 et suivants et L 5214-1 et suivants,

Vu l'avis favorable de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale de la Charente-Maritime du 19 novembre 2012 sur le projet de fusion entre la Communauté des Communes de la Haute Saintonge (sans Rouffiac) et la Communauté de Communes de la Région de Pons (sans Montils).

VU l'arrêté de Madame la Préfète de la Charente-Maritime, n°12-2917 en date du 30 novembre 2012, proposant la fusion des Communautés de Communes de la Haute Saintonge et de la Région de Pons,

Le projet de fusion entre la Communauté des Communes de la Haute Saintonge (sans Rouffiac) et la Communauté de Communes de la Région de Pons (sans Montils) est donc soumis pour avis au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de donner un avis FAVORABLE au projet de périmètre de fusion tel que défini dans l'arrêté Préfectoral.

Après en avoir délibéré, les Conseillers municipaux émettent un avis DÉFAVORABLE (par 5 voix POUR, 2 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS) au projet de fusion.

Néanmoins le Conseil Municipal souhaite exprimer, à l'unanimité, son profond regret et son amertume de voir la Commune de Rouffiac contrainte de quitter la Communauté des Communes de la Haute Saintonge avec laquelle des liens forts se sont affirmés depuis vingt ans.

2012/12/02 - DÉCISION MODIFICATIVE 3

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que pour comptabiliser la vente du tracteur-tondeuse, les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2012 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

DÉSIGNATION DES ARTICLES		CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES À VOTER	
N°	INTITULÉ	DÉPENSES	RECETTES
24	Vente du tracteur-tondeuse		1 000,00 €
2111 - 60	Terrains nus	1 000,00 €	
	TOTAL	1 000,00 €	1 000,00 €

Monsieur le Maire invite le Conseil à voter ces crédits.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

2012/12/03 - PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS

Monsieur le Maire précise que les agents de la collectivité peuvent désormais bénéficier d'une participation financière de la collectivité pour la protection sociale des agents.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39,

Vu la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,

Vu les dispositions du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Après en avoir délibéré, décide :

- . de participer à compter du **1er janvier 2013**, à la couverture de prévoyance et de santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents titulaires,
- . et de verser une somme mensuelle forfaitaire de **3 €uros** par mois et par agent.

2012/12/04 - CIMETIÈRE

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il avait été décidé un tarif pour des emplacements destinés aux urnes. Il convient de déterminer un emplacement dans le cimetière et de réfléchir à

l'implantation d'un éventuel colombarium et d'un jardin du souvenir.

2012/12/05 - CARTE COMMUNALE

La première réunion a eu lieu avec Aurélie BALLIN du Cabinet Urban Hymns qui a présenté les caractéristiques et contraintes d'une carte communale. Une prochaine réunion est prévue avec les agriculteurs le mardi 12 février à 9 h 00 pour déterminer les zones actuellement exploitées. Ultérieurement, une réunion publique aura lieu pour informer la population.

2012/12/06 - TRACTEUR-TONDEUSE

Les établissements FORT ont adressé un devis pour un tracteur-tondeuse habilité pour rouler sur route. Le montant s'élève à 12 453 € HT, déduction d'une remise et de la reprise du matériel actuel.

D'un commun accord, les conseillers trouvent ce devis beaucoup trop élevé et proposent de faire appel aux services d'un professionnel. Des Devis seront demandés à différents prestataires.

2012/12/07 - ÉGLISE : ÉTUDE DES DEVIS

Le Cabinet DOUTREUWE ne nous a adressé aucun devis alors que nous les avons demandés pour le 14 décembre.

QUESTIONS DIVERSES

- Ligne électrique : un rendez-vous avec le SDEER est prévu début janvier.
- Villages Fleuris : nous avons reçu un bon d'achat de 125 €, la commande est à passer avant le 15 novembre.
- Réunion CDCHS : le compte rendu sera envoyé par mail à chacun des conseillers.
- Place de l'Église : le long l'allée de chez Olivier FALLOURD, il faudrait faire un muret. Un devis sera demandé.
- Marianne du Civisme : Cette année encore, la commune a reçu cette distinction pour la bonne participation aux élections présidentielles et législatives (2e prix pour la strate des communes de 100 à 250 habitants).
- RADIO PONS : nous avons reçu un mail nous informant qu'une nouvelle émission mettrait à l'honneur chaque commune du canton de Pons, à compter de janvier 2013, à l'occasion d'une manifestation communale, associative ou non.
- Changement de la collecte des colonnes de tri sélectif. À compter de mi-mars, des conteneurs avec un capot jaune permettront à la population de déposer ses déchets recyclables mis préalablement dans des sacs jaunes et distribués par la CDCHS. Le ramassage aura lieu tous les 15 jours.
- Le devis de l'entreprise LAVERGNE pour la taille et l'abattage des tilleuls de l'Église et du cimetière s'élève à 562,12 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 h 45.

Signatures :

Y. ARCHAMBAUD

P. GENEAU

S. BLANCHARD

S. GENAUDEAU

B. GUILLET

S. LAVILLE

V. FREDERIC

P. BARTHOU

H. BOISSON

C. GOUIN

M. LAURINE